

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 décembre 2023 à 20h30

Date de convocation : le 01 décembre 2023

Publication des délibérations : le 13 décembre 2023

Publication sur le site : le ~~13~~ décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal de Fréville - Saint Martin de l'If, sous la présidence du Maire, M. GARAND Sylvain.

Etaient présents :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline.

Etaient excusés :

Mme DROUET Florence, M. MOTTET Mickael, M. SENARD Dominique, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DOUVILLE Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023.
- 2 – Détermination du nombre d'adjoints.
- 3 – Diminution de l'indemnité du Maire.
- 4 – Nomination d'une conseillère déléguée et octroi d'une indemnité.
- 5 – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal.
- 6 – Révision des loyers - Cabinet médical.
- 7 – Révision des prix – Salle polyvalente.
- 8 – Révision des prix – Concessions cimetières.
- 9 – Autorisation des dépenses d'investissement 2024.
- 10 – Décision modificative n°1 : budget principal – remboursement caution location maison de BRUNVILLE.
- 11 – SDE 76 : dossier M5074 – effacement des réseaux route de Rançon partie 2.
- 12 – SDE 76 : dossier M5075 – effacement des réseaux route des Héberts.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 13 – Modification de la délibération n°8 du conseil municipal du 06 novembre 2023.
- 14 – Location à titre exceptionnel du foyer rural de Fréville.
- 15 – Décision modificative n°2 - budget espace commercial.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

Madame MALHEUVRE a demandé à prendre la parole,
Monsieur le Maire accepte.

Elle est surprise par la démission de Monsieur ACHER qui est une personne mesurée et impliquée.

Pour elle, cette dernière traduit une succession de dysfonctionnements. Elle a le même ressenti mais pensait être la seule.

Elle est étonnée également que les propos du dernier Conseil Municipal n'aient pas été retranscrits dès le départ dans le procès-verbal initial et espère que les futurs procès-verbaux seront correctement retranscrits.

Monsieur CLECH et Monsieur MALANDAIN sont d'accord pour dire que la réunion était close au moment de la prise de parole de Monsieur ACHER.

Madame NORDET conteste en disant que Monsieur ACHER a demandé la parole avant le levé de la séance et que Monsieur GARAND lui a accordé.

Monsieur GARAND souligne qu'il est toujours disponible à tout moment pour discuter avec chacun d'entre eux.

Madame MALHEUVRE mentionne que les réunions mensuelles des adjoints devraient être maintenues.

Elle ajoute un dysfonctionnement pour les commissions travaux où elle dit ne pas être conviée.

Monsieur GAMARD indique qu'il a convoqué l'ensemble des membres de la commission. Si la convocation n'était pas parvenue ce serait une erreur informatique et non un acte volontaire et qu'il allait vérifier.

Monsieur LECOURT soutient qu'il est convié à chaque réunion de travaux.

Madame DEBRAY ajoute que les convocations envoyées par mail peuvent arriver dans les courriers indésirables.

Madame MALHEUVRE demande à se réunir davantage pour savoir où en est chaque commission, par exemple la dernière réunion cadre de vie a eu lieu en mars selon elle.

Toujours selon Madame MALHEUVRE, les décisions prises en commission sont modifiées sans que les membres en soient informés (exemple : emplacement de la boîte à livres).

Elle ajoute qu'à la commission budget des décisions sont prises par Monsieur GARAND sans que Monsieur ACHER le sache.

Monsieur GARAND n'est pas d'accord avec ces propos.

Madame DROUAIRE trouve qu'il y a un manque de communication de la part des démissionnaires, qui n'ont jamais fait part de ces dysfonctionnements dans les conseils municipaux précédents.

Madame PONSAR et Monsieur LECOURT quittent momentanément la salle.

Madame MALHEUVRE souligne que Monsieur GARAND est compétent, il maîtrise beaucoup de choses, il est dévoué et plein de qualités mais il a le défaut comme beaucoup de Maires de décider tout seul.

Monsieur CLECH ajoute qu'un travail merveilleux a été fait par les élus.

Madame PONSAR et Monsieur LECOURT reviennent dans la salle (10 minutes plus tard).

Monsieur GARAND demande ouvertement à chaque adjoint s'il a déjà pris une décision sans en parler.

Monsieur DOUVILLE répond que non.

Monsieur GAMARD dit qu'ils discutent ensemble, qu'ils proposent des travaux à faire et que ce n'est pas Monsieur le Maire qui décide seul des travaux à faire ou non.

Madame NORDET reproche l'autorisation de Monsieur le Maire pour acheter un meuble de bibliothèque qui sera mis dans l'ancienne classe de Betteville alors qu'elle n'a pas eu l'information et qu'elle utilise cette salle pour la confection des colis des aînés comme le sait Monsieur GARAND. Elle explique également que lorsque la directrice d'école de Betteville a eu des rayures sur sa voiture, Monsieur le Maire a écrit un courrier à chaque parent, mais qu'elle n'a pas eu l'information.

C'est tout un tas de petites choses accumulées comme ça qui font qu'elle sature.

Monsieur LEFEBVRE intervient pour mentionner que ce genre de problèmes se reproduira avec les autres adjoints et est d'accord avec Monsieur GARAND qui donne toujours la parole lorsqu'on la demande.

Monsieur GARAND dit que ce qui l'intéresse c'est de faire avancer les choses dans la commune en prenant en considération les habitants.

Madame MALHEUVRE dit que le fonctionnement de l'ancien conseil municipal de Betteville avec Monsieur ACHER était différent, il était plus ouvert avec plus de dialogues.

Monsieur GAMARD et Madame DEBRAY ajoutent qu'avant les communes étant plus petites, les

échanges étaient plus faciles.

Madame MALHEUVRE termine en annonçant qu'elle démissionnera ultérieurement.

Madame PONSAR ajoute que c'est facile de critiquer lorsqu'on ne vient pas aux réunions et laisse volontiers sa place à celui ou celle qui la désire.

Madame DROUAIRE revient sur la dernière réunion de Conseil Municipal où elle n'a pas compris car les dysfonctionnements évoqués n'ont jamais été signalés auparavant et demande qu'on trouve des solutions.

Monsieur le Maire ajoute qu'il travaille au quotidien avec les adjoints et qu'il a connaissance de leur investissement et du temps qu'ils consacrent à leurs tâches (cantine, informatique, urbanisme, ...).

Le départ de Monsieur ACHER confirme que les secrétaires doivent être autonomes, le problème souligné pour l'informatique se pose également pour l'urbanisme.

Madame MALHEUVRE s'étonne du fait que le service informatique ne repose que sur un adjoint.

Madame NORDET ajoute que l'on pourrait prendre un prestataire.

Madame NORDET déplore que la population ne soit pas informée des démissions et demande d'ajouter au procès-verbal que sa décision de démissionner a été évoquée lors de la dernière réunion d'adjoints.

Monsieur GARAND dit que ce sera rajouté. Pour ce qui est de la démission des adjoints c'est le préfet qui accepte ou non la démission, le Maire n'a pas ce pouvoir.

Monsieur GARAND souhaite la bienvenue à Monsieur BROCHET qui réintègre le Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur ACHER et rappelle qu'il a eu plaisir à travailler avec lui, a beaucoup apprécié ses compétences et sa connaissance du terrain et comme déjà exprimé précédemment, regrette ce départ.

Madame AUCLAIR ajoute qu'elle est arrivée avec enthousiasme et envie au Conseil Municipal mais les rares fois où elle a abordé certains sujets, cela n'a pas été pris en compte dans le procès-verbal. De ce fait elle est présente mais elle n'a plus l'envie et est démotivée.

Monsieur LECOURT trouve dommage que les remarques sur le procès-verbal n'aient pas été remontées avant.

DELIBERATION N°1	Date : 08 décembre 2023
------------------	-------------------------

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023
--

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 06 novembre 2023 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour / 2 voix contre / 1 abstention, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, c'est le Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

À la suite de la démission de Monsieur Christophe ACHER, cinquième adjoint, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de se positionner sur le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de le fixer à 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE de porter le nombre d'adjoint à 4.

3 – Diminution de l'indemnité du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Pour donner suite à la démission de Monsieur Christophe ACHER, cinquième adjoint au Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination de Mme Chantal Bienfait comme conseillère déléguée en charge de l'urbanisme et des finances.

Monsieur Le Maire propose de baisser son taux d'indice brut comme suit afin d'octroyer une indemnité à Mme BIENFAIT :

	Taux maximal de l'indice brut du taux en vigueur
Le Maire	43.10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE de fixer le taux d'indice brut de l'indemnité de Monsieur le Maire comme présenté ci-dessus.

4 – Nomination d'une conseillère déléguée et octroi d'une indemnité

Pour donner suite à la démission de Monsieur Christophe ACHER, cinquième adjoint au maire, et à la nomination de Mme Chantal Bienfait comme conseillère déléguée en charge de l'urbanisme et des finances, Monsieur Le Maire propose de fixer le taux d'indice brut pour l'indemnité Mme Chantal Bienfait comme suit :

	Taux maximal de l'indice brut du taux en vigueur
Conseillère déléguée	8.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVALL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE de fixer le taux d'indice brut de l'indemnité de Madame Chantal BIENFAIT comme présenté ci-dessus.

5 – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Pour donner suite à la démission de Monsieur Christophe ACHER, cinquième adjoint au Maire, et à la nomination de Mme Chantal BIENFAIT comme conseillère déléguée en charge de l'urbanisme et des finances, le tableau du Conseil Municipal est modifié comme suit :

Fonction ¹	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M	Sylvain GARAND	26/11/1958	26 mai 2020	381
Premier adjoint	M	Jean-Marie GAMARD	16/10/1950	26 mai 2020	381
Deuxième adjoint	Mme	Sandrine NORDET	08/09/1972	26 mai 2020	381
Troisième adjoint	M	Olivier DOUVILLE	11/01/1980	26 mai 2020	381
Quatrième adjoint	Mme	Valérie PONSAR	19/07/1967	26 mai 2020	381
conseiller	M	Dominique SENARD	16/10/1951	15 mars 2020	381

conseiller	M	Jean-Pierre CLECH	05/11/1951	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Marie-Christine AUCLAIR	18/08/1953	15 mars 2020	381
conseiller	M	Dominique LECOURT	04/11/1955	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Elisabeth MALHEUVRE	30/11/1955	15 mars 2020	381
conseiller	M	Jean-Marc DOUCET	19/02/1957	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Chantal BIENFAIT	27/07/1959	15 mars 2020	381
conseiller	M	Thierry MALANDAIN	30/11/1965	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Florence DROUET	31/12/1965	15 mars 2020	381
conseiller	M	Dominique LEFEBVRE	21/08/1967	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Anita CANTREL	30/09/1975	15 mars 2020	381
conseiller	M	Mickaël MOTTET	28/08/1981	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Marie BRUNEVAL	06/05/1986	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Céline PRIEUR	16/09/1986	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Lucie BARRAY	07/07/1988	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Gwenaëlle GRENET- GANACHAUD	13/11/1988	15 mars 2020	381
conseiller	Mme	Chantal DEBRAY	27/08/1955	15 mars 2020	381
conseiller	M	Didier BROCHET	04/07/1955	15 mars 2020	381

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'adopter les modifications ci-dessus.

Madame PONSAR et Madame AUCLAIR quitte la réunion à 21h30.

6 – Révision des loyers – Cabinet médical

Un point sur les locations et les charges a été fait sur le fonctionnement du cabinet médical.

Les loyers pour l'année 2023 ne seront pas revalorisés.

À partir de janvier 2024, les révisions seront faites annuellement au 1^{er} janvier, en suivant les Indices des Loyers Commerciaux du dernier trimestre connu.

En ce qui concerne la hausse du prix des charges, nous proposons que le montant des charges passe de 50€ à 60€ par mois au 01 janvier 2024. Ce montant est pour un local occupé à temps plein.

Les montants seront calculés au prorata du temps d'occupation indiqué dans le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour / 4 voix contre, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'accepter la révision des loyers du cabinet médical comme présenté ci-dessus.

7 – Révision des prix – Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de réviser les prix de location de la salle polyvalente en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE que les prix de location de la salle polyvalente restent inchangés comme suit :

	Tarif 2024
Prêt d'une salle pour une inhumation	Gratuit
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes)	260 €
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes) : jour férié (mardi / mercredi / jeudi)	195 €
BETTEVILLE - Petite salle (60 personnes)	160 €
BETTEVILLE - Deux salles	355 €
BETTEVILLE - Location lave-vaisselle	53 €
BETTEVILLE - Location vaisselle à l'unité	1.75 €

8 – Révision des prix – Concessions cimetières

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF.

Une augmentation de 10% est proposée comme suit :

Tarifs des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF

	Tarifs 2024 résidents	Tarifs 2024 non-résidents
Concession pleine terre ou caveau		
1 ^{er} achat (30 ans)	297 €	445.50 €
Renouvellement (15 ans)	148.50 €	223.30 €
Cavurne		
1 ^{er} achat (30 ans)	220 €	330 €
Renouvellement (15 ans)	110 €	165 €
Columbarium		
1 ^{er} achat (30 ans)	880 €	1320 €
Renouvellement (15 ans)	440 €	660 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'accepter la révision des prix des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF comme présentée ci-dessus.

9 – Autorisation des dépenses d'investissement 2024

Afin de pouvoir engager les dépenses de 2024 avant les votes des budgets prévus en mars -avril 2024, Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter une délibération l'autorisant à engager 25 % des dépenses en investissement et 100 % des dépenses en fonctionnement des budgets 2023.

Budget principal		
Article	Vote BP 2023	25,00%
203	34 623,00 €	8 655,75 €
2111	600,00 €	150,00 €
212	315 135,64 €	78 783,91 €
2131	43 112,12 €	10 778,03 €
2132	18 625,93 €	4 656,48 €
21538	248 522,81 €	62 130,70 €
2156	65 602,00 €	16 400,50 €
2181	7 000,00 €	1 750,00 €
2184	15 000,00 €	3 750,00 €
231	1 077 962,87 €	269 490,72 €
276348	48 129,37 €	12 032,34 €
1641	274 623,71 €	68 655,93 €
TOTAL	2148937,45 €	537234,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager en 2024 les dépenses d'investissement à hauteur de 25% et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% des budgets 2023 pour les budgets principaux et les budgets annexes de 2023.

DELIBERATION N°10

Date : 08 décembre 2023

10 - Décision modificative n°1 : budget principal - remboursement caution location maison de BRUNVILLE

Afin de procéder au remboursement de la caution des locataires sortants, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	800,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dev. & f	28 845,00
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-800,00		
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	28 845,00		
	28 845,00		28 845,00
Total Dépenses	28 845,00	Total Recettes	28 845,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la délibération ci-dessus et le charge de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

DELIBERATION N°11	Date : 08 décembre 2023
-------------------	-------------------------

11 – SDE 76 : dossier M5074 – Route de Rançon partie 2

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-2022-76289-M5074 et désigné « Route de Rançon – Partie 2 » dont le montant prévisionnel s'élève à 415 354,80 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 129 895,11 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- De reporter la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 129 895,11 € T.T.C ;
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- De charger Monsieur le Maire, de toutes les démarches administratives et financières liées à ce projet.

12 – SDE 76 : dossier M5075 – Route des Héberts

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-2022-76289-M5075 et désigné « Route des Héberts » dont le montant prévisionnel s'élève à 146 258,50 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 45 054,67 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- De reporter la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 45 054,67 € T.T.C ;
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- De charger Monsieur le Maire, de toutes les démarches administratives et financières liées à ce projet.

13 – Modification de la délibération n°8 du Conseil Municipal du 06 novembre 2023

Il est nécessaire de modifier la délibération n° 8 du dernier conseil Municipal comme suit :

Suite à la procédure qui n'a pas été à son terme, la commune de SAINT MARTIN DE L'IF est toujours propriétaire des locaux de l'hôtel d'entreprise situés sur la parcelle AC 168,

Suite à la demande de la communauté de communes Yvetot Normandie de devenir pleinement propriétaire,

Il est proposé de leur céder ces locaux à titre gratuit.

Tous les frais liés à la mutation de propriété (frais de notaire, frais de publicité foncière...) seront pris en charge par Yvetot Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE :

- d'accepter la cession des locaux de l'hôtel d'entreprise situés sur la parcelle AC 168 à la communauté de communes Yvetot Normandie aux conditions présentées ci-dessus.
- de donner l'autorisation au Maire de signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier.
- Valide la prise en charge par la CCYN des frais de tous les actes nécessaires à la publication de la cession par la commune de SAINT MARTIN DE L'IF.

DELIBERATION N°14

Date : 08 décembre 2023

14 – Location à titre exceptionnel du foyer rural de Fréville

Une demande de location exceptionnelle du Foyer rural de Fréville a été émise par le GDMA 76 pour la journée du vendredi 19 janvier 2024 de 10h30 à 16h00.

Monsieur le Maire présente la demande aux membres du Conseil Municipal pour discussion sur la suite à donner à cette demande et les modalités de mise en place.

Il est proposé de louer à titre exceptionnel le foyer rural de Fréville pour cette journée pour un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAl Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'accepter de louer cette salle ce jour pour un montant de 150 €.

DELIBERATION N°15

Date : 08 décembre 2023

15 – Décision modificative n°2 : budget espace commercial

Suite à la demande de la trésorerie d'Yvetot, il est nécessaire de passer cette décision modificative sur le budget espace commercial.

Cette décision modificative fait suite à une délibération précédente qui actait la prise en charge par la commune des trois premiers mois de loyer de « la Cave à Viande ».

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	1 000,00		
	1 000,00		
Total Dépenses	1 000,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, Mme MALHEUVRE Elisabeth, Mme NORDET Sandrine, Mme PRIEUR Céline,

DÉCIDE d'accepter la décision modificative n°2 du budget espace commercial comme présentée ci-dessus.

Informations et Questions diverses

- Nouveau représentant au Syndicat d'eau suite à la démission de Monsieur ACHER qui était titulaire et Monsieur GARAND actuellement suppléant.
Devant l'absence de volontaire, Monsieur GARAND propose de passer titulaire et Monsieur MALANDAIN suppléant.
- Le syndicat d'eau refuse de reprendre les réseaux du lotissement George SAND pour un souci d'étanchéité.
- Monsieur GAMARD fait un point sur les travaux du Bourg qui aurait dû démarrer en octobre 2023 mais le syndicat d'eau bloque. Les travaux du syndicat d'eau auraient dû démarrer le 8 novembre 2023.
Un planning a été enfin envoyé par le syndicat d'eau et prévoit un démarrage de leurs travaux le 05 janvier 2024 ce qui décalera les travaux de la commune à mi-mars.
- Madame NORDET a reçu un couple de BETTEVILLAIS qui demande une sépulture au cimetière de MONT DE L'IF, après discussion il est conclu que ce n'est pas possible car le cimetière est trop petit et réservé aux habitants de MONT DE L'IF.
- Demande de Madame NORDET pour accompagner le Père Noël le mercredi 19 décembre 2023 aux cantines de BETTEVILLE et FREVILLE pour remettre un paquet de bonbons à chaque enfant.
- Question de M. DOUCET sur l'avenir de l'école de BETTEVILLE.
M. GARAND dit que les effectifs sont faibles pour la rentrée prochaine mais aucune décision n'est prise pour le moment. L'ensemble des enseignantes des deux sites se réunissent jeudi 14 décembre 2023 pour en discuter.
Une inspection technique est prévue sur les deux sites cette année.
- Lotissement Simone de BEAUVOIR, le dossier est bloqué.
- Il est prévu une augmentation de 10 % de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2024.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h00.

Secrétaire de séance,

M. DOUVILLE Olivier



Le Maire,

M. GARAND Sylvain



The stamp is circular and blue, containing the text "SAINT MARTIN D'ELLE" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "(Seine-Maritime)" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.